



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén



Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogdén a eu lieu le 3 juin 2019 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogdén à Ogdén.

PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères, Marie-Andrée Courval et Sylvie Lefebvre

ABSENTES :

Mesdames les conseillères Claudette Dupras et Lise Rousseau

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-06-135
Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-06-136
3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2019
Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y avait aucune personne présente donc aucune question n'a été posée.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén



6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 mai dernier.

6.4 Correction à la dérogation mineure – David Alain – matricule 0693 18 9550

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution no. 2019-02-030 appuyant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accordant la dérogation mineure demandée par M. David Alain pour sa propriété avec matricule 0693 18 9550, pour permettre l'implantation de la résidence avec une marge latérale gauche de 4.54 mètres ainsi que d'autoriser la fondation hors-sol;

CONSIDÉRANT QUE la marge latérale gauche était censée être de 4.25 mètres au lieu du 4.54 mètres qui est mentionnée dans la résolution;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette erreur dans la dérogation mineure et a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter la modification de la résolution no. 2019-02-030 pour permettre l'implantation de la résidence avec une marge latérale gauche de 4.25 mètres;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

2019-06-137

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte la modification de la dérogation mineure et de la résolution no. 2019-02-030 et permet l'implantation de la résidence avec une marge latérale gauche de 4.25 mètres.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Embauche d'un préposé à l'environnement pour l'été 2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder annuellement à la mesure et/ou vidange des fosses septiques et embauchent deux étudiants pour combler les postes de Préposés à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE de par sa résolution 2019-01-005, le conseil de la Municipalité d'Ogdén a autorisé la directrice générale à embaucher deux étudiants/stagiaires pour combler ces postes au taux horaire de 15.00\$ pour la période du 6 mai au 16 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'un des postes a déjà été comblé et que M. Matthew Lussier-Brown, étudiant universitaire, est prêt à accepter l'autre poste;

CONSIDÉRANT QUE le kilométrage payé sur présentation de pièces justificatives est de l'ordre de 0,50 \$ / kilomètre;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

2019-06-138

QUE le conseil autorise l'embauche de M. Matthew Lussier-Brown pour une durée maximale de 11 semaines aux conditions mentionnées ci-haut.

ADOPTÉE

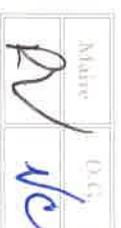
7.2 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec – achat de mini-bacs de cuisine pour la collecte de matières organiques

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogdén a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2020;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden



- CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :
- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
 - précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
 - précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur *la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des mini-bacs de cuisine dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

2019-06-139
**Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité**

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité d'Ogden confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de les mini-bacs de cuisine nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2020;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité d'Ogden s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Municipalité à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Municipalité. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité d'Ogden s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité d'Ogden s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2020, selon quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE la Municipalité d'Ogden reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 0.5%;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 3 juin dernier.

8.2 Demande à la MTQ de réduire le poids permis sur les chemins de gravier pendant le dégel

CONSIDÉRANT QUE les véhicules lourds causent des dommages sévères aux chemins de gravier pendant la saison du dégel à chaque année;

CONSIDÉRANT QUE le comité de voirie de la Municipalité d'Ogden a discuté de ce problème et recommande au conseil de demander au Ministère des Transports de réduire le poids permis sur les chemins de gravier pendant le dégel;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén



2019-06-140

**Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
/appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité**

QUE la Municipalité d'Ogden demande au Ministère des Transports de réduire le poids permis pour les véhicules et leurs charges sur les chemins de gravier pendant la saison de dégel.

QUE copie de cette résolution soit envoyée au MTQ, à la MRC de Memphrémagog et à toutes ses municipalités.

ADOPTÉE

8.3 Paiement des heures accumulées à l'inspecteur en voirie

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en voirie, à cause de la température qui a eu lieu, a dû travailler de nombreuses heures pendant l'hiver et la saison de dégel, et que le nombre de ses heures accumulées est plus haut que normal;

CONSIDÉRANT QU'il s'agissait de circonstances exceptionnelles;

2019-06-141
**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité**

QUE l'inspecteur en voirie soit payé, à son taux horaire régulier, trente-cinq (35) de ses heures accumulées, afin d'en réduire le nombre dans sa banque d'heures.

ADOPTÉE

8.4 Octroi du contrat pour le rechargement des chemins non-pavés 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres par invitation pour le rechargement de certains chemins non-pavés de par sa résolution 2019-05-112;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Construction Goudreau Inc. au prix de 98,850.40\$, taxes en sus;

2019-06-142
**Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil octroie le contrat de rechargement des chemins non-pavés à la compagnie Construction Goudreau Inc. au prix de 98,850.40\$, taxes en sus.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

8.5 Formations pour le journalier aux travaux publics

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise des transports (AQTR) offre une formation en signalisation en ligne au coût de 145\$, taxes en sus;

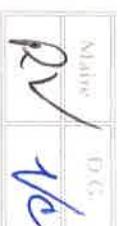
CONSIDÉRANT QUE l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction (ASP construction) offre une formation en santé et sécurité générale sur les chantiers de construction sur quatre (4) jours, soit deux (2) fins de semaine, au coût de 200\$, taxes en sus. Cette formation se tiendra à Magog;

CONSIDÉRANT QUE ces formations sont obligatoires pour le journalier aux travaux publics;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden



2019-06-143

**Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil autorise le journalier aux travaux publics, M. Charles McIntyre, à participer à ces formations ci-haut mentionnées, au coût total de 345.00\$ taxes en sus.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à la formation pour les chantiers de construction.

ADOPTÉE

8.6 Compensation au journalier pour l'utilisation de téléphone cellulaire

CONSIDÉRANT QUE le journalier aux travaux publics doit utiliser son téléphone cellulaire personnel au courant de son travail pour la municipalité;

2019-06-144
**Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil autorise le paiement d'une compensation de 20\$ par mois au journalier aux travaux publics, M. Charles McIntyre, pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel au courant de son travail.

QUE cette compensation mensuelle est payable seulement pendant la période de travail du journalier aux travaux publics, soit la saison estivale 2019.

ADOPTÉE

8.7 Vêtements de travail pour le journalier aux travaux publics

2019-06-145
**Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil autorise l'achat de vêtements de travail, soit deux (2) paires de pantalons et quatre (4) chandails identifiés « Municipalité d'Ogden » pour le journalier aux travaux publics.

QUE le coût total autorisé pour l'achat de ces vêtements est de 125\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 45,047.77\$ et les salaires s'élèvent à 21,099.14\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 66,146.91\$.

2019-06-146
**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden



9.2 Listes des comptes à payer

2019-06-147

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 37,817.79\$;
Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 6 mai dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Dépôt du Rapport du Maire

CONSIDÉRANT QUE le maire Richard Violette dépose devant le conseil son rapport du maire conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'article 172.2.2 prévoit que le texte du rapport du maire doit être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil;

2019-06-148

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à la Directrice générale de distribuer le rapport du maire 2019 à tous les citoyens de la Municipalité par le biais du bulletin municipal.

ADOPTÉE

10.2 Relais du Lac Memphrémagog

CONSIDÉRANT QUE le relais du Lac Memphrémagog a demandé à la municipalité l'autorisation d'utiliser les chemins de la municipalité pour la course à pied qui aura lieu le 21 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE cette course est la principale source de financement de la Fondation Christian Vachon et vise à soutenir la persévérance et réussite éducative en donnant une chance égale à tous les jeunes d'avoir accès à cette réussite peu importe leur situation;

2019-06-149

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité d'Ogden autorise le Relais du Lac Memphrémagog à utiliser les chemins de la municipalité pour cette belle course.

ADOPTÉE

10.3 Déclaration d'engagement à l'achat auprès des entreprises collectives

CONSIDÉRANT QUE le Pôle d'Entrepreneuriat Collectif Estrie a une initiative intitulée « L'économie sociale, j'achète! », qui vise à accroître les partenariats d'affaires entre les organismes publics et les entreprises d'économie sociale du territoire estrien;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises collectives

- ❖ sont mises en place pour répondre aux besoins des populations locales, sont ancrées dans leur milieu et contribuent au dynamisme des communautés dans une perspective de développement durable;
- ❖ ont un apport socioéconomique de par leur contribution entre autres à la création d'emplois, à la lutte contre la pauvreté, à l'inclusion sociale, à la persévérance scolaire, à l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'intégration des personnes immigrantes;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

| | |
|-----------|-----------|
| Maire | D.S. |
| <i>PS</i> | <i>JS</i> |

- ❖ participent au maintien et au développement de l'offre de biens et services de proximité, et ce, en faveur de l'occupation et de la vitalité des territoires;
- ❖ favorisent le développement de l'entrepreneuriat local, l'émergence de nouvelles structures organisationnelles et l'innovation sociale.

CONSIDÉRANT QUE les organismes publics et municipaux

- ❖ sont engagés dans la démarche gouvernementale en faveur de l'occupation et de la vitalité des territoires et contribuent, notamment au moyen de leur approvisionnement en biens et en services, à l'essor des communautés;
- ❖ ont la possibilité et la capacité d'instaurer un mouvement en faveur de l'achat public auprès des entreprises collectives dans le respect des accords intergouvernementaux en matière de marchés publics et des règles en vigueur en matière d'octroi de contrats.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont invitées à signer une déclaration d'engagement à l'achat public auprès des entreprises collectives et à participer à des activités permettant la diffusion d'information entre ces entreprises et les organismes publics et municipaux;

2019-06-150

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogdén adopte la déclaration d'engagement à l'achat public auprès des entreprises collectives et autorise le maire, M. Richard Viollette, à signer cette déclaration pour et au nom de la Municipalité d'Ogdén.

ADOPTÉE

10.4 Atelier de formation en ligne Sygem pour la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE la compagnie InfoTech offre une formation en ligne en 2 parties qui se tiendra les matins des 9 et 10 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette formation webinaire en 2 parties sera bénéfique pour la directrice générale car elle informera sur les nouvelles procédures et nouveautés des logiciels et apprendra différents trucs et astuces sur l'utilisation de Sygem;

CONSIDÉRANT QUE le coût est de 245.00\$ par participant pour les deux parties;

2019-06-151

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à participer à cette formation webinaire Sygem se tenant les 9 et 10 juillet 2019 au coût de 245.00\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

10.5 Nomination de la mairesse suppléante pour les mois de juillet 2019 à mars 2020

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du *Code municipal du Québec*, « le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés »;

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

2019-06-152

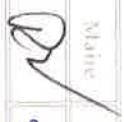
QUE le conseil nomme la conseillère no. 5, Mme Lise Rousseau comme mairesse suppléante débutant le 1 juillet 2019 jusqu'au 31 mars 2020 inclusivement.

ADOPTÉE



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

| | |
|---|---|
| Marie | D/G |
|  |  |

10.6 Appel d'offres pour les travaux d'accessibilité au sous-sol

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Ogdén désire rendre le sous-sol de l'hôtel de ville accessible aux personnes à mobilité réduite, afin de pouvoir y tenir des activités et ateliers pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux d'accessibilité incluent l'installation d'une rampe d'accès et d'une entrée au sous-sol, de même que des travaux afin de rendre la salle de toilette accessible;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait une demande de subvention au gouvernement fédéral dans le cadre du programme Fonds pour l'accessibilité 2018 – volet projets de petite envergure, et que cette demande a été acceptée;

Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à la majorité, le conseiller M. Jean R. Roy ayant manifesté sa dissidence

QUE le conseil demande à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour ces travaux d'accessibilité au sous-sol de l'hôtel de ville d'Ogdén.

ADOPTÉE

2019-06-153

11. LOISIRS ET CULTURE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

Le maire a mentionné la rencontre du comité de vélo à laquelle Mme Lefebvre a assisté.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

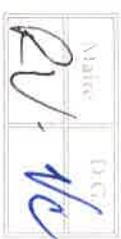
Lors de la rencontre des maires du mois de mai, les sacs compostables ont été discutés, ainsi que les outils de tri.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Crépeau demande s'il y aura des changements au site central de déchets. Le conseil lui répond que c'est présentement en discussion et qu'un sondage sera fait prochainement.



PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

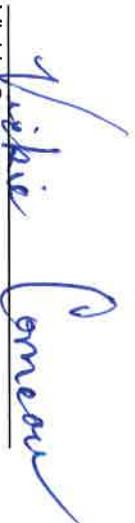
OGDEN

2019-06-154 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère madame Marie-Andrée Courval propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 16 minutes.



Richard Violette
Maire



Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.